

Rue St-Martin 26
1014 LausanneEcole supérieure en éducation de
l'enfance
Monsieur Gilles Lugin
Directeur
Route de Chavannes 7
1007 Lausanne

Réf. : UFI/PMI/tss

Lausanne, le 9 janvier 2026

Subvention cantonale 2026Monsieur le Directeur, *Cher Gilles*

Nous avons l'avantage de vous communiquer, par la présente, le montant de la subvention 2026 qui est accordée pour assurer la formation des éducateurs et éducatrices de l'enfance ainsi que des animateurs et des animatrices communautaires au sein de l'établissement que vous dirigez.

Ce montant a été défini sur la base de votre demande budgétaire du 14 mars 2025, conformément à l'article 12 de notre convention 2021-2026 du 15 août 2021.

Subvention allouée	Fr.	5'164'300.—
---------------------------	------------	--------------------

Les versements seront effectués par notre unité finances sur votre compte auprès de l'UBS n° CH05 0076 7000 K526 1837 2 de la manière suivante :

Ces prochains jours (janvier)	Fr.	431'000.—
Le 10 de chaque mois (février à décembre)	Fr.	430'300.—

Nous vous rappelons qu'en application de l'art. 17, al. 1^{er} de la loi sur les subventions, le Conseil d'Etat a décidé que toutes les personnes morales de droit privé qui perçoivent une subvention dont le montant dépasse CHF 3 millions par an sont soumises au contrôle ordinaire pour la révision de leurs comptes annuels.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et vous présentons, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Lionel Eperon


Directeur général

Philippe Muggli



Chef d'unité